



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

1/8

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Aurélie CATTEAU, Georges DELEAVAL, Alexandre GROBEL, Valérie MOSSUZ, Pascal PLANTARD, Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés : Sylvain COLLIAT Véronique HUARD, Mélanie BAJOT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascale GUIGONNAT

2. COMPTES RENDUS

2.1. Réunion du conseil municipal du 10 février 2015

Compte-rendu approuvé à l'unanimité suite à une modification page 6 : remplacer Pascal SPINELLI par Raphaël SPINELLI.

Mesdames Pascale GUIGONNAT et Emilie CLERC-ROGUET souhaitent intégrer la commission salle communale. Leur demande est acceptée.

3. URBANISME

3.1. Permis de construire

Néant

3.2. Déclaration préalable

- DP 074 145 15 H 0001 – Monsieur FADDA Guiseppe pour le 88 route des curtains : ravalement de façade, création garage, suppression escalier extérieur, changement de menuiserie, création fenêtre de toit.
- DP 074 145 15 H 0002 – Madame KARLSSON Mia pour la 184, route des Groulines : Terrassement et pavage,
- DP 074 145 15H 0003 – BALLAIS Sylvain pour le 133, route de la Savoie : pose de panneaux photovoltaïques,



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015**

**Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015**

2/8

- DP 074 145 15 H 0004 – LIMA PEREIRA Abel pour le 135, route de Paconinges : abri de jardin pour Barbecue,
- DP 074 145 15 H 0005 – BONGIOANNI Cécile pour le 1231, route de Juvigny : construction piscine,
- DP 074 145 15 H 0006 – DECOMBE Jean-François pour le 57, route des Curtines : ravalement de façade,
- DP 074 145 15 H 0007 – ROGUET Frédéric pour le 56, allée des Grivelines : Clôture, mur de soutènement, abri de jardin.

3.3. Modification simplifiée

Une modification simplifiée est prévue sur le site Altéa. En effet, un plan de masse a été établi afin de définir l'implantation des entreprises. Celui-ci précise entre autres les reculs, les dimensions des bâtiments, le stationnement...

La difficulté réside dans le fait qu'à chaque arrivée d'entreprise, une modification est nécessaire.

En effet, aujourd'hui Annemasse-Agglomération souhaite créer des bâtiments de service aux entreprises : espace de bureau, crèche d'entreprise et restaurant d'entreprise en lieu et place des bâtiments actuels.

Il est précisé que ces bâtiments appartenant à Annemasse-agglomération et dessinés sur le plan de masse, ne sont plus sécurisés et doivent faire l'objet d'une démolition.

Le projet, donné en concession à Teractem, est prévu à court terme (moins de 2 ans) et les modifications demandées doivent être validées avant l'approbation du PLU.

3.4 .Arrêt du PLU

Le PLU ayant été arrêté le 13 janvier dernier, la phase de consultations des PPA prendra fin mi mai et l'enquête publique débutera à la suite.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DDT a émis un avis négatif à la CDCEA (commission départementale de la consommation des espaces agricoles).

Cet avis porte sur :

- des incohérences dans le projet : phasages absents ou contradictoires,
- des incohérences dans l'écriture,
- Une réglementation des pastillages trop permissive que Monsieur le Maire s'est engagé à retravailler,



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

3/8

- Le secteur de la Savoie dont la DDT souhaiterait réduire la densification au titre de la préservation des espaces agricoles.

Il sera demandé à la commission de se réunir pour travailler sur la cohérence du projet mais également pour redéfinir son projet politique (notamment sur le secteur de la Savoie).

4. FINANCES

4.1 - BUDGETS ET FINANCES 2014

4.1.1 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (CA)

Eléments de synthèse des documents présentés

Section de fonctionnement

	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Dépenses	652 080.74 €		
Recettes		830 480.22 €	
Excédent de fonctionnement reporté		978 727.56 €	
Recettes cumulées		1 809 207.78 €	
Soit un résultat de l'exercice de			+ 178 399.48 €
Et un résultat cumulé de			+ 1 157 127.04 €

Section d'investissement

	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Dépenses	381 224.57 €		
Recettes		386 277.98 €	
Excédent d'investissement reporté		75 150.59 €	
Recettes cumulées		461 428.57 €	
Soit un résultat de l'exercice de			5 053.41 €
Et un résultat cumulé de			80 204.00 €

RÉSULTAT CUMULÉ GLOBAL EXCÉDENTAIRE : 1 273 331.04 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de
Monsieur Guilhem BEDOÏAN, premier adjoint,



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

4/8

Le conseil municipal **VOTE** le compte administratif 2014 à l'unanimité.

4.1.2. DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 (CG)

Après examen, le compte de gestion 2014 du comptable dont les soldes correspondent à ceux du compte administratif de l'ordonnateur est approuvé à l'unanimité.

4.1.3 DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire expose ce qui suit au conseil municipal :

Au vu des dépenses engagées mais non réalisés par rapport au budget 2014, les résultats au 31 décembre 2014 approuvé par Monsieur le Trésorier Principal, présentent les soldes suivants :

BUDGET GENERAL :

- **Section de fonctionnement :**

➤ Excédent de **1 157 127.04 €**
Dont 978 727.56 € d'excédents antérieurs reportés

- **Section d'investissement :**

➤ Excédent de **80 204.00 €**
Dont 75 150.59 € d'excédents antérieurs reportés

Le maire propose la reprise des résultats de clôture 2014 au budget primitif 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** les décisions suivantes :

Reprise des résultats de clôture 2014 au budget primitif 2015

➤ Excédents de fonctionnement 2014 constatés : **1 157 127.04 €**
Affectation en excédents de fonctionnement reportés : 1 157 127.04 €

➤ Excédents d'investissement 2014 constatés : **80 204.00 €**
Affectation en excédents d'investissement reportés 80 204.00 €

4.2 - BUDGET PRIMITIF (BP) 2015

4.2.1 EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF GENERAL 2015

(Colonne BUDGET PRIMITIF du document joint)

Comme chaque année, il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les soldes au 31 décembre 2014.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

5/8

Quelques modifications sont apportées au budget présenté (voir annexe 1)

4.2.2 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 :

- Section de fonctionnement : 1 794 501.04 €
- Section d'investissement : 1 438 778.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2015 en équilibre :

- **Section de fonctionnement : 1 794 501.04 €**
Dont reprise des résultats 2014 : 1 157 127.04€
- **Section d'investissement : 1 438 778.04 €**
Dont reprise des résultats 2014 : 80 204.00 €

4.3 – FISCALITÉ

4.3.1 TAUX D'IMPOSITION

Présentation de plusieurs projections (voir annexe 2)

4.3.2 DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DES TAUX 2015 DES IMPÔTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 7.98 %
- Foncier bâti : 7.25 %
- Foncier non bâti : 40.81 %

Il est proposé au conseil de modifier les taux d'imposition pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2015.

- Taxe d'habitation : **8.62 %**



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

6/8

→	Foncier bâti :	7.83 %
→	Foncier non bâti :	44.07 %

5. AUTRES DELIBERATIONS

5.1 - Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement de commandes entre les communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues et Annemasse Les Voirons Agglomération dans le cadre des travaux de voirie.

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation des travaux de voirie (petits travaux et entretien courant), les communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues et de la Communauté Annemasse - Les Voirons Agglomération ont souhaité la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La Communauté Annemasse - Les Voirons Agglomération sera coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Les travaux concernés sont répartis en deux lots :

→ **lot n°1** : Travaux de voirie, réseaux divers et enrobés, sous maîtrise d'ouvrage des communes de Bonne, de Cranves-Sales, de Juvigny, de Lucinges, de Machilly, de Saint-Cergues, et de la Communauté Annemasse Les Voirons Agglomération ;

→ **lot n°2** : Travaux de marquage au sol, sous maîtrise d'ouvrage des communes de Bonne, de Cranves-Sales, de Juvigny, de Lucinges, de Machilly, de Saint-Cergues, et de la Communauté Annemasse Les Voirons Agglomération ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **DIT** que le montant maximum pour le lot n°1 est de 100 000 euros sur trois ans,
- **DIT** que le montant maximum pour le lot n°2 est de 6 000 euros sur trois ans,
- **DESIGNE** Monsieur Raphaël SPINELLI comme représentant titulaire de la commune à la commission de groupement et Monsieur Denis MAIRE son suppléant.

5.2 - Attribution de subvention – MJC des voirons

Madame Fraiseau explique à l'assemblée que la MJC est dans une situation difficile. En effet, la Présidente s'épuise, le Trésorier envisage d'arrêter et le nombre d'adhérents est en constante diminution.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

7/8

Après examen du dossier de demande de subvention de la MJC des Voirons, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

— **ACCEPTE** avec 10 voix pour et 2 voix contre ;
d'octroyer la subvention suivante pour l'année 2015:

- **MJC des Voirons 3 000 euros soit Trois Mille euros**

Il est précisé que cette subvention est versée sous réserve qu'un courrier soit adressé à la MJC. Celui-ci devra exprimer l'inquiétude du conseil concernant l'avenir de l'association et demander un débat avec les différents financeurs.

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1. Accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Une mise en accessibilité des ERP est obligatoire avant le 31 décembre 2014.

Dans le cas contraire, la commune doit déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015.

Il est proposé de constituer une commission pour travailler sur ce sujet .

Elle est composée des membres suivants :

Denis MAIRE, Aurélie CATTEAU, Pascale GUIGONNAT, Raphaël SPINELLI, Emilie CLERC-ROGUET.

6.2. Carrefour des Groulines.

A l'occasion de l'aménagement du carrefour des Groulines, Annemasse-Agglo devra intervenir pour les réseaux d'assainissement ainsi que Orange télécom pour enterrer les lignes téléphoniques. Il sera demandé à ces derniers une participation financière.

Les travaux auront lieu durant l'été, pendant l'arrêt des transports scolaires.

6.3. Evénement de la frontière.

Un appel à bénévole doit être fait par l'intermédiaire de Juvigny info et le site internet.

Une information sera également faite par mail, directement aux présidents des différentes associations de la commune.

6.3. Jour de réunion du prochain conseil municipal.

Mardi 12 mai 2015



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Réf. : CR2015-03
Date : 10/04/2015

8/8

La secrétaire,

Pascale GUIGONNAT

Fin du conseil municipal à 23h45

Signatures :

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Guilhem BEDOIAN

Raphaël SPINELLI

Aurélie CATTEAU

Georges DELEAVAL

Emilie CLERC-ROGUET

Marie-Dominique RYCKEBOER

Pascal PLANTARD

Valérie MOSSUZ

Alexandre GROBEL